



Réponse commune du ministre des Finances, Gilles Roth, et du ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, Lex Delles, à la question parlementaire n°2831 du 4 septembre 2025 de l'honorable député André Bauler concernant l'évolution des taux d'épargne des résidents au Luxembourg

- Monsieur le Ministre disposerait-il d'informations qui permettraient de conclure que le taux d'épargne des résidents luxembourgeois connaîtrait une évolution analogue ? Quel a été le niveau maximal atteint durant la pandémie du Covid-19 ?

D'après les informations communiquées par le STATEC, le taux d'épargne des ménages résidents a évolué comme suit au cours des 15 dernières années :

2010	12.47%
2011	13.11%
2012	13.27%
2013	16.49%
2014	16.58%
2015	14.41%
2016	13.07%
2017	14.13%
2018	12.76%
2019	15.55%
2020	26.95%
2021	18.78%
2022	13.49%
2023	13.29%
2024	12.39%

- Monsieur le Ministre peut-il informer sur l'évolution des dépôts en banque dans les instituts financiers luxembourgeois en distinguant selon les dépôts à vue et les dépôts à terme ?

L'encours des dépôts au Luxembourg ventilé e.a. par dépôts à vue et dépôts à terme est disponible sur le site de la Banque centrale du Luxembourg dans la rubrique 11.13 : https://www.bcl.lu/fr/statistiques/series_statistiques_luxembourg/11_etablisements_credit/index.html

Dans la catégorie « ménages / institutions sans but lucratif au service des ménages », les ménages personnes physiques forment le groupe le plus important y représenté.

- Des mesures visant à mobiliser davantage l'épargne privée des ménages résidents en faveur de l'économie nationale sont-elles actuellement prévues ? Dans l'affirmative, quels instruments fiscaux ou autres pourraient être envisagés afin d'orienter cette épargne vers l'investissement productif et de favoriser ainsi la création de nouveaux emplois ?

Parmi les mesures présentées dans le cadre du plan d'action en dix points pour les start-ups en mars 2025, le gouvernement a décidé l'introduction d'un crédit d'impôt pour investissement dans une jeune

entreprise innovante par des contribuables personnes physiques, afin de promouvoir et d'encourager le développement de ces jeunes entreprises innovantes. Un projet de loi afférent est actuellement pendant devant la Chambre des Députés : <https://www.chd.lu/fr/dossier/8526>

Plus récemment, le Luxembourg a rejoint l'initiative pour le label « Finance Europe » lancé ensemble avec la France, l'Espagne, l'Allemagne, les Pays-Bas, le Portugal et l'Estonie, visant à inciter les épargnants européens à investir davantage dans les entreprises européennes. Le ministère des Finances mène actuellement des réflexions quant à la meilleure façon de rendre ce label opérationnel au Luxembourg.

Luxembourg, le 10 octobre 2025
Le Ministre des Finances
(s.) Gilles Roth